



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 22455

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique de recrutement dans l'enseignement scolaire. Un récent rapport de la Cour des comptes sur la gestion du système éducatif indique que la question du recrutement prend aujourd'hui une acuité particulière, compte tenu de la forte augmentation des départs à la retraite. Pour compenser ces départs, le ministère de l'éducation nationale devra, au cours des dix prochaines années, recruter en moyenne le quart des diplômés de l'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, les enseignants contractuels représentent déjà, dans le second degré, près de la moitié des admissions par concours. Dans le premier degré, les académies font massivement appel aux candidats inscrits sur liste complémentaire pour pourvoir les postes dont la vacance se déclare en cours d'année. Sensible à cette question, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre, afin d'attirer, dans les prochaines années, un nombre suffisant de candidats répondant à l'évolution et à la diversification des besoins de l'enseignement.

Texte de la réponse

Très conscient de l'enjeu que représentent les départs massifs d'enseignants dans les prochaines années dans un contexte de concurrence accrue du marché du travail, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche prend diverses mesures pour maintenir un recrutement de qualité : il a entrepris des travaux d'étude sur les viviers d'enseignants, en particulier dans les domaines où l'on constate une diminution des étudiants ; il a engagé une politique de prérecrutement pour les disciplines professionnelles pour lesquelles il est nécessaire d'attirer des candidats ; il a proposé aux organisations syndicales une réflexion sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant, en particulier sur la diversification des modalités d'enseignement et l'élargissement de leur champ d'intervention, les dispositifs de réorientation professionnelle et l'organisation du temps de travail. Cela étant, si l'on constate une légère diminution des candidats présents pour les concours du second degré, le nombre de candidats reste en moyenne satisfaisant, de l'ordre de 5 pour 1 poste. En outre les concours de recrutement de professeur des écoles continuent d'attirer suffisamment de candidats : pour la session 2002, le concours externe comptait 4,5 candidats par poste, en 2003, 5,6 candidats par poste. Cette augmentation s'explique par la mise en place de deux dates différentes pour les épreuves écrites des concours en fonction de l'attractivité des académies. Cette mesure permet à un candidat de tenter sa chance dans deux académies et d'augmenter ainsi le vivier de candidats. Il a été décidé de procéder de la même façon pour la session 2004 des concours de recrutement de professeurs des écoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22455

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5770

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8244